



• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

Communiqué de presse du 25/10/2018

Intoxication au métam-sodium : l'agriculture biologique ne veut pas être l'une des victimes des pesticides volatiles

La Préfecture du Maine-et-Loire a recensé plus de 70 personnes intoxiquées, suite à l'utilisation de métam-sodium sur des parcelles dédiées à la mâche. La Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire (CAB) demande l'application du principe de précaution en interdisant ce produit pour sa toxicité avérée et pour les risques de contaminations de parcelles voisines. La CAB soutient qu'il existe des alternatives crédibles, avec d'autres approches agronomiques. Enfin, la CAB interpelle le groupe régional Ecophyto et la DRAAF pour créer un groupe sur toutes les condamnations de ces pesticides très volatiles afin de protéger les producteurs engagés dans les démarches sans pesticides de synthèse, comme l'agriculture biologique.

Les cas de Brain-sur-l'Authion et de Mazé-Milon posent un problème réglementaire. Les services de l'Etat devront trancher sur les manquements réglementaires qui ont entraîné ces intoxications. Dans l'attente des résultats de l'enquête, le principe de précaution doit s'imposer : la préfecture de Loire-Atlantique doit à l'instar de celle du Maine et Loire suspendre l'utilisation de ce pesticide et ce jusqu'à ce que l'ANSES rende son avis. Les portes-paroles de la CAB souhaitent ainsi « protéger les riverains (souvent des producteurs), mais aussi sécuriser les parcelles certifiées bio qui peuvent se trouver à proximité, entraînant le déclassement des produits bio. Ces cas ont montré l'extrême la volatilité de ce pesticide dans l'air. Nous demandons que l'Etat utilise tous les moyens pour protéger nos parcelles bio face à ce risque de pollution, et bien sûr les riverains ».

Ce cas d'intoxication doit accélérer le processus de transition agricole : « Des solutions alternatives peuvent se mettre en place, mais elles nécessitent forcément une évolution drastique des systèmes : rotation des cultures, diversité des assolements, choix des variétés... Les politiques publiques doivent donc concentrer leur soutien aux pratiques innovantes qui se passent de pesticides. Il faut écouter la demande sociétale qui n'accepte plus les risques liés aux pesticides. Nous sommes plus de 300 000 à avoir signé la pétition « nous voulons des coquelicots » qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse. Il faut donc dès maintenant accompagner cette transition, avant un risque de rupture entre notre agriculture et le reste de la société ».

Le Ministère de l'agriculture a lancé un Plan Ecophyto 2 avec l'ambition de réduire de 25 % d'ici 2020 le recours aux pesticides. La CAB est engagée dans la gouvernance régionale d'Ecophyto pour accompagner cette ambition avec les autres organisations agricoles de la région. L'arrêt de la dépendance aux pesticides est un vrai défi qui demande l'engagement de tous. Il faudra à la fois une réglementation exigeante et un encouragement aux innovations techniques sans pesticides de synthèse. La CAB interpelle donc le Comité régional ECOPHYTO : « Nous avons au sein d'Ecophyto une responsabilité collective à éclairer les décisions des services de l'Etat sur la dangerosité de certaines substances. Nous devons collectivement analyser les risques et promouvoir les solutions qui engagent la transition agricole des systèmes agricoles des Pays de la Loire. Nous proposons donc de créer un groupe spécifique sur les risques de contamination des parcelles voisines par des pesticides très volatiles, car le problème n'est pas uniquement sur le métam-sodium. D'autres produits posent déjà problèmes comme le prosulfocarbe en pré-levée sur céréales. Ce groupe pourra plancher sur les modalités de protection des producteurs qui décident de ne pas utiliser de pesticides de synthèse. Nous espérons que la DRAAF pourra valider cette proposition lors du prochain comité de suivi Ecophyto le 28 novembre 2018 ».

Contacts PRESSE

- Sylvie FRADIN, Présidente du GABBAjou (07-71-61-88-80)
- Bruno GRIS, représentant du GAB 44 (06-43-86-28-96)
- Eric GUIHERY, Trésorier de la CAB (06-76-60-03-90)

Coordination Agrobiologique des Pays de la Loire

9, rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 02

T : 02-41-18-61-40 M : cab@biopaysdelaloire.fr W : www.biopaysdelaloire.fr